

# THE QUEBEC GAZETTE.

# L A GAZETTE DE QUEBEC.



THURSDAY, MAY 18, 1786.

JEUDI, le 18 MAI, 1786.

BY THE HONORABLE HENRY HOPE,

*Lieutenant-Governor and Commander in Chief of the Province of Quebec, Brigadier-General and Commander in Chief of His Majesty's Forces in the said Province, and the Frontiers thereof, &c. &c. &c.*

## A PROCLAMATION.



HEREAS, in consequence of Information conveyed to me from the Accadians and other persons who have been long settled on ungranted lands in the Bay of Chaleurs, that they suffered great anxiety from the apprehensions of losing the establishments which they had acquired by their Labour and Industry;—I did on the 25th day of November last, for the purpose of quieting their minds,

issue my Proclamation, assuring them that while they continued to behave as peaceable and good subjects to the King, they would receive protection and encouragement from Government; and that such of them as should produce to *Nicholas Cox*, Esquire, Lieutenant-Governor of Gaspée and its dependencies, authentic proofs of their having cleared and improved the Lands on which they were settled, should (in case the same had not been previously granted) receive deeds of Concession thereof, at the same time, and on the same terms and conditions with the Loyalists lately settled in the said Bay, upon their taking the Oaths and making and signing the Declaration required from them by His Majesty's Instruction.

And whereas in Order to fulfil the said assurances entered into on my part, it is expedient that the said several Settlers should on their parts recognize themselves, and make an exact designation as to the extent and boundaries of the Lands they may have severally settled upon and improved;

I have thought fit, by and with the Advice of His Majesty's Council, to issue this Proclamation, hereby requiring and commanding all persons, whether Accadians, Canadians or Europeans, settled at Chaleurs Bay who claim, or have any pretensions to any Lands, be it with or without any written titles, to deliver their names in writing and lodge their pretensions to such Lands specifically and amply stated, with *Samuel Holland*, Esq; Surveyor-General, or with *John Collins*, Esq; Deputy Surveyor-General of the Province, one of whom I shall direct shortly to repair to Chaleurs Bay, to receive the Pretensions and Claims of the Settlers, to make a faithful Extract of the Grants or other written Titles which may be produced to him, and an exact survey of all their different Settlements; in order that upon the Return of the Surveyor, and a Report made by the said *Samuel Holland*, Esq; or by the said *John Collins*, Esq; of all his Doings in the premises, such other and further proceedings may be had for the purpose of obtaining Grants thereof to them, as to Law and Justice shall appertain.

*Given under my Hand and Seal at Arms, in Council, at the Castle of St. Lewis, in the City of Quebec, the ninth day of May, 1786.*

HENRY HOPE.

*By the Lieutenant-Governor's Command,*

GEORGE POWNALL, Secy.

G O D Save the K I N G.

PETERSBURGH, November, 10.

THE ordinance of the Empress for settling the police of all the cities of the empire, has for its principal object their interior administration, their prosperity and their increase. Each city keeps a register of its citizens, which is divided into six parts: the first contains the names of the inhabitants of property: secondly, the corporation of merchants: thirdly, those of tradesmen: fourthly, foreigners: fifthly, respectable citizens who have filled some post in the administration: and sixthly, those of the lower class. The new towns raised under the present reign, amount to 116.

STOCKHOLM, November 30.

We learn from Jonkoping, that a fire broke out there the 23d instant, which, in twelve hours, consumed forty houses, of which number of buildings the Town-hall is one. The Royal Tribunal is partly destroyed by this accident.

PAR L'HONORABLE HENRY HOPE,

*Lieutenant-gouverneur et Commandant en Chef de la province de Québec; Brigadier-général et Commandant en Chef des forces de sa Majesté dans la dite province et frontieres, &c. &c. &c.*

## PROCLAMATION.



U qu'en conséquence de l'information à moi transmise de la part des Acadiens et autres personnes, qui depuis longtems sont établis sur des terres non-concédées dans la Baie des Chaleurs, qu'ils ont eu beaucoup d'inquiétude par l'apprehension de perdre les établissements qu'ils ont acquis par leur travail et leur industrie, j'ai publié le 25 de Novembre dernier, à l'effet de tranquiliser leurs esprits, ma

Proclamation, pour les assurer, que tant qu'ils se comporteraient en bons et paisibles sujets du Roi, ils seront protégés et encouragés par le Gouvernement; et que ceux d'entr'eux qui produiraient à *Nicholas Cox*, Ecuyer, Lieutenant-gouverneur de Gaspée et de ses dépendances, des preuves authentiques, qu'ils ont défriché et amélioré les terres sur lesquelles ils étaient établis, en recevant (en cas que les dites terres n'eussent pas été concédées auparavant) des titres de concession, en même tems et aux mêmes conditions que les Loyalistes récemment établis dans la dite Baie, en prêtant le serment et signant la déclaration requise d'eux par les Instructions de sa Majesté.

Et comme pour remplir les dites assurances faites de ma part, il est expédient que les dits habitans entrent en reconnaissance et fassent une désignation exacte de l'étendue et des bornes des terres sur lesquelles ils peuvent s'être séparément établis et qu'ils ont amélioré.

J'ai jugé à-propos, de l'avis du Conseil de sa Majesté, de faire publier cette Proclamation, pour ordonner et enjoindre à toutes personnes, soit Acadiens, Canadiens ou Européens, établis à la Baie des Chaleurs, qui réclament ou ont quelques prétentions sur aucuns terrains, soit par, ou, sans titres écrits, de donner leurs noms par écrit et de produire leurs prétentions sur tels terrains, spécifiquement et amplement déduites, à *Samuel Holland*, Ecuyer, Arpenteur-général, ou à *Jean Collins*, Ecuyer, Deputé Arpenteur-général de la province, l'un desquels j'ordonnerai en peu de se rendre à la Baie des Chaleurs, pour recevoir les prétentions des établissements, faire un fidel extrait des concessions ou autres titres écrits qui pourront lui être produits, et un mesurage exact de tous leurs différens établissements; afin que sur le rapport de l'arpentage, et lorsque le dit *Samuel Holland*, Ecuyer, ou le dit *Jean Collins*, Ecuyer, aura fait son rapport de tous ses procédés à cet égard, on puisse faire telles autres nouvelles démarches, à l'effet de leur en obtenir des concessions, telles que la loi et la justice peuvent exiger.

*Donné sous mon seing et le seau de mes armes, en Conseil, au Chateau St. Louis, dans la ville de Québec, le neuvième jour de Mai, 1786.*

(Signé)

HENRY HOPE.

*Par Ordre du Lieutenant-gouverneur,*

(Signé)

GEO: POWNALL, Secretaire.

*Traduit par Ordre du Lieutenant-gouverneur,*

F. J. CUGNET, S. F.

V I V E L E R O I.

PETERSBOURG, 10 Novembre.

L'ORDONNANCE de l'Impératrice, qui règle la police de toutes les villes de l'empire, a pour objet principal leur administration intérieure, leur prospérité et leur accroissement. Chaque ville tient un registre de ses habitans, divisé en six parties: la première contient les noms des habitans qui ont des biens; la seconde, la corporation des marchands; la troisième, celles des artisans; la quatrième les étrangers; la cinquième, les notables citoyens qui ont rempli quelques postes dans l'administration, et la sixième, ceux du bas étage. Les nouvelles villes élevées sous le régime présent se montent à 116.

STOCKHOLM, 30 NOVEMBRE.

Nous apprenons de Jonkoping, qu'il s'alluma le 23 du courant une incendie, qui en 12 heures consuma quarante maisons, du nombre desquelles est la Maison de Ville. Le Tribunal Royal a été en partie détruit par cet accident.

**B O S T O N , April 8.**

By a message from the Governor, delivered to the legislature at their last session, it appeared that the number of inhabitants within this Commonwealth, as returned into the Secretary's office, agreeably to the directions of government for taking a valuation of the several States, were 352,171 whites, and 4,371 blacks. And by another message from his Excellency the 6th of March, communicating a letter from the Treasury Board, dated the 22d February, it appeared, that the expenditures of the United States from the 1st of January, 1785, were as follows, viz.

Old debts,	69,386.—56-90ths dollars.
Pensions and annuities,	3,106.—44
Grants,	19,177.—51
Contingencies,	3,624.—1

94,294.—56-90ths dollars.

In the storm on Saturday night last, the Schooner *Mary* from Bilbao, bound to this port, was cast away on Tincker's island, near Marblehead, and every soul on board perished.—The vessel and cargo are entirely lost.—The bodies of the master, (Mr. Thomas Davis, of Gloucester) the mate, and cook, have been since found, and decently buried.

A number of other vessels, we are informed, were wrecked and the crews lost, in the above storm.—A brig from the West-Indies, unable to beat against the weather, gave up to the gale, and was driven on shore near Plymouth—fortunately she happened to run between two shelves of rocks into a sand bank, and such was the impetuosity of the wind and waves as to drive her where she remains, even at high tide, out of water.

**N E W - Y O R K , April, 20.**

By the latest accounts from Ireland, we find, that the *White Boys, &c.* have thrown that country into the greatest consternation by their continual barbarous outrages.

In the English House of Commons, on the 17th of January last, an order was passed, "That leave be given to bring in a bill for confining the trade between the ports of the United States of America and Newfoundland, to bread, flour, Indian corn, and live stock, imported in British built ships only."

A truce of thirty years, with the Algerines, hath been at length happily accomplished by the Comte d'Espilly, on the part of the Spaniards, and includes the Portuguese, also the Neapolitans, and some other Italian nations, as well as the Spaniards. The sum to be paid to the Algerines by these powers, is two millions eight hundred thousand dollars, in annual instalments of 200,000 each. The concluding this business was immediately followed by the release of several hundreds of Christians, who had for many years experienced all the miseries and horrors attendant on wretchedness, want and slavery. As a mark of royal approbation of the Comte d'Espilly's services on this occasion, his Catholic Majesty was pleased to appoint him his Consul General to the Regency of Algiers.

A late London paper says: "By an edict of the Emperor, lately issued, vassalage is totally abolished in Hungary, and the very name of it ordered to be no longer used. Every man has liberty to marry, to learn any art, to work for himself, to sell, mortgage, exchange, and alienate his property, only sending to his lord the accustomed fees; in short, every vassal in Hungary is restored to the full and perfect enjoyment of personal freedom, without the least restriction whatever. In the edict issued on this occasion, his Imperial Majesty has these liberal sentiments:—"I not only (says he) would unshackle the mind from a base superstition which enervates it, but I wish to direct its active powers to national services. Let the gloomy priest be driven from his cloister, to benefit society with his talents; and let the most unenlightened religious, who were fettered by bigotry, look abroad upon the face of the day.—Artists, manufacturers and farmers benefit a state, while a multitude of religious drones encumber and oppress it."

**A D V E R T I S E M E N T S .**

**DISTRICT OF MONTREAL.** } BY virtue of a Writ of Execution issued out of the Court of Common Pleas for the said district, at the suit of John Antrobus against the goods and chattels, lands and tenements of Alexander M'Kay, John Davy and Thomas Richardson, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Alexander M'Kay, a Lot of Land situate below the little river of Berthier, called the Old Domain, in the parish of Berthier, in the district aforesaid, containing one hundred and thirty arpents in superficie, bounded in part by the said river and the river du Nord, on one side by Jean Baptiste Piette, and behind by Mr. Cuthbert, with three Houses, a Barn, a Stable and other buildings thereon erected; and, as belonging to the said John Davy, a Lot of Land situate on the South-west side of the river Richelieu, about half a league from the parish church of Sorel, containing four arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in the front by the said river, on one side by Joseph Paul, on the other side by Joseph Aulent, and behind by ungranted lands, with a House, a Barn and other buildings thereon erected; and, as belonging to the said Thomas Richardson, a Lot of Land situate in the parish of Saint Ours, on the South-west side of the river Richelieu, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, bounded in the front by the said river, on one side by Louis Mougou, on the other side by Joseph Richard, and behind by ungranted lands, with a Saw Mill, two Houses, a Barn and other buildings thereon erected: Now this is to give notice, that the said three lots of land and premises will be sold and adjudged to the highest bidders at the respective times and places herein after mentioned, to wit, the first mentioned Lot belonging to the said Alexander M'Kay, at the church door of the parish of Berthier, on Sunday the twenty-fourth day of September next; the second Lot, belonging to the said John Davy, on Sunday the first day of October next, at the church door of the parish of Sorel; and the last mentioned Lot, belonging to the said Thomas Richardson, at the church door of the parish of Saint Ours, on Sunday the eighth day of the same month, immediately after Divine Service in the forenoon; at which said times and places the conditions of sale will be made known.

**EDWD. WM. GRAY, Sheriff.**

All and every person having claims on said Lands, or either of them, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff, at his office, before the respective days of sale above mentioned.

*Montreal, 11th May, 1786.*

**B O S T O N , 8 AVRIL.**

Il parait par un message du Gouverneur, remis à la Législature dans sa dernière session, que le nombre des habitans de cette République, ainsi que le rapport en a été fait au Secrétariat, selon la direction du Gouvernement, pour prendre une valuation des divers états, étoit de 352,171 blancs, et 4,371 noirs. Par un autre message de la part de son Excellence du 6 Mars, lequel communique une lettre de la Trésorerie en date du 22 Février, il paroît que les déboursés des Etats Unis depuis le premier Janvier 1785, étoient comme suit, savoir.

Vieilles dettes,	69,386.—56-90mes piastres,
Pensions et annuités,	3,106.—44
Gratifications,	19,177.—51
Contingences,	3,624.—1

94,294.—65-90mes piastres

Dans la tempête de Samedi dernier au Soir, la goelette *Mary*, de Bilbao, venant à ce port, fut chassée sur l'île de Tincker près de Marblehead, et tout le monde qui étoit à bord périt.—Le vaisseau et la cargaison sont entièrement perdus. Les corps du Capitaine (Mr. Thomas Davis, de Gloucester) du maître et du coq ont été trouvés depuis et décentement inhumés.

Nous apprenons qu'un nombre d'autres vaisseaux ont été naufragés, et que leurs équipages ont semblablement péri par la même tempête. Un brig des Indes Occidentales, ne pouvant tenir contre sa violence, se laissa aller au gré du vent, et fut chassé à terre près de Plymouth; heureusement il passa entre deux rochers sur un banc de sable; telle étoit l'impetuositè du vent et des vagues qu'il fut chassé hors d'eau, même à marée haute, où il est encore.

**NOUVELLE - Y O R K , 20 Avril.**

Par les derniers avis d'Irlande, nous apprenons, que les *White Boys, &c.* ont jetté ce pais dans la plus grande consternation, par leurs outrages barbares continuelles.

Dans la Chambre des Communes du Parlement Britannique fut passé le 17 Janvier dernier, un ordre, "Qu'il soit permis de produire un bill pour restreindre le commerce entre les ports des Etats Unis d'Amérique et de Terre-Neuve, au pain, farine bled d'Inde et provisions vivantes, Importés dans des vaisseaux bâtis dans la Grande Bretagne seulement."

On a enfin heureusement conclu une trêve de trente ans avec les Algériens, par le ministère du Comte d'Espilly, de la part des Espagnols, dans laquelle sont compris les Portugais, ainsi que les Napolitains et autres nations Italiennes, de même que les Espagnols. Ces puissances doivent payer aux Algériens deux millions huit cents mille piastres en instalments annuels de 200,000 chaque. La conclusion de cette négociation fut immédiatement suivie de la délivrance de plusieurs cens de Chrétiens, qui depuis plusieurs années avoient souffert tous les maux et horreurs de l'esclavage, de l'indigence de et la misère. Pour marque de l'approbation Royale des services du Comte d'Espilly en cette occasion, il a plu à la Majesté Catholique de le nommer Consul-général auprès de la Régence d'Algiers.

Une Gazette récente de Londres, dit, par un édit récemment publié, le vasselage est totalement aboli en Hongrie, et il est même, défendu d'en retenir le nom. Tout homme a la liberté de se marier, d'apprendre quelque art, de travailler pour soi-même, de vendre, hypothéquer et aliéner son bien, en envoyant seulement à son Seigneur les droits accoutumés. Enfin tout vassal en Hongrie est remis dans la pleine jouissance de la liberté personnelle, sans aucune restriction quelconque. Dans l'édit publié à cette occasion, sa Majesté Impériale témoigne ces généreux sentimens: "Je voudrais (dit il) non seulement délivrer les esprits d'une vile superstition qui les énerve, mais je désire encore diriger leurs facultés actives au service de la nation. Que le sombre Moine soit chassé de son cloître; que ses talents soient employés au bien de la Société. Que les religieux les plus hébétés qui étoient enchainés par la bigoterie, ouvrent les yeux pour voir la lumière. Les Artistes, les Manufacturiers et les Laboureurs sont le bien-être d'un état, tandis qu'une multitude de Moines Fainéans l'embarassent, l'accablent et l'oppriment."

**A V E R T I S S E M E N T S .**

**DISTRICT de MONTREAL.** } EN vertu d'un ordre d'exécution émané de la Cour des plaidoyers-communs de sa Majesté, pour le dit district, à la poursuite de John Antrobus, contre les effets, biens, terres et possessions d'Alexandre M'Kay, John Davy et Thomas Richardson, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant au dit Alexandre M'Kay, une portion de terre située au-dessous de la petite riviere de Berthier, nommée le Vieux Domaine, dans la paroisse de Berthier, dans le dit district, contenant cent trente arpens en superficie, bornée en partie par la dite riviere et la riviere du Nord, d'un côté par Jean Baptiste Piette, et derriere par Mr. Cuthbert, avec trois maisons, une grange, une étable et autres bâtimens dessus construits; et comme appartenant au dit John Davy, une portion de terre située du côté du Sud-ouest de la riviere Richelieu, environ une demi lieue de l'église paroissiale de Sorel, contenant quatre arpens de front sur vingt arpens de profondeur, bornée devant par la dite riviere, d'un côté par Joseph Paul, d'autre côté par Joseph Aulent, et derriere par des terrains non-concédés, avec une maison, une grange et autres bâtimens dessus construits; et comme appartenant au dit Thomas Richardson, une portion de terre située en la paroisse St. Ours du côté du Sud-ouest de la riviere Richelieu, contenant trois arpens de front sur trente arpens de profondeur, bornée devant par la dite riviere, d'un côté par Louis Mougou, d'autre côté par Joseph Richard, et derriere par des terres non-concédées; avec un moulin à bois, deux maisons une grange et autres bâtimens y construits: Or je donne avis par le présent que les dites trois portions de terre et bâtimens, seront vendus et adjudgés aux plus hauts enchérisseurs, aux tems et lieux respectifs ci-après mentionnés, savoir; la premiere mentionnée, appartenant à Alexandre M'Kay, à la porte de l'église de Berthier, Dimanche le vingt-quatrième jour de Septembre prochain, la seconde appartenant à John Davy, Dimanche le premier jour d'Octobre prochain, à la porte de l'église de Sorel, et la dernière appartenant à Thomas Richardson, à la porte de l'église de St. Ours, Dimanche le huitième jour du même mois, à l'issue de la messe, auxquels susdits tems et lieux les conditions de vente seront énoncées.

**EDWD. WM. GRAY, SHERIFF.**

Tous ceux qui ont sur les dits terrains quelques prétensions, par hypothèque ou autres droits, sont requis par le présent d'en donner avis par écrit au dit Sheriff, à son bureau, avant les jours de vente.

*MONTREAL, 11 Mai, 1786.*

**THE Commander in Chief** having found it expedient to render the Communication between Quebec and the neighbouring province of New-Brunswick more convenient for Couriers employed in his Majesty's Service, and for other Travellers, as well as to facilitate Passengers who may land from Vessels coming to Quebec, thought proper to order me to establish Post-houses from Point Levi down to the entrance into the New Road which leads to Lake Timiscouata: This is therefore to give Notice, that the following Persons have been appointed to furnish Travellers on that Road, with Post-horses and Carriages, at the Rate of a Shilling per League when drawn by one Horse, and at the Rate of one Shilling and Sixpence when drawn by two Horses, whether the Carriage contains one or two Persons.

PARISHES.	POST-MEN'S NAMES.	Distances in Leagues.
Point Levi	Baptiste Begin, drives to	
Beaumont	Captain Roi's,	3 Leagues.
St. Michel	Joseph Dominic Polequin,	2 and a Half.
St. Vallier	Antoine Fortin,	2
Berthier	Joseph Blai,	3 and a Half.
St. Thomas	Jean Baptiste Dupuis,	2
Cape St. Ignace	Joseph Fournier,	3
Lislette	Emanuel Després,	3
St. Jean	François Duval,	3
St. Roc	Pierre Senecal,	3
Ste. Anne	Rapbael Martin,	2 and a Half.
Riviere Ouelle	Charles Dauteuil,	3 and a Half.
Upper Kamouraska	Antoine Le Bel,	2
Lower Kamouraska	Alexis Desjardins,	3 and a Half.
Riviere du Cap	Augustin Duplessis,	2
Entrance of the Carrying place to Lake Timiscouata,		2

Leagues, 40 and a Half.

As the Road is not yet enough frequented to require that a number of Horses should be kept in the Stable at each Post-house, as prescribed by the Post Ordinance to be done on the other Post Roads of the Province, it is hoped that Travellers will patiently allow the Time necessary for the Post-men to fetch their Horses from the Pasture in Summer, which in some Places may happen to be at a Distance from the House.

As this New Establishment will be very useful to the Public, it is to be wish'd that the Post-men on this Road may not be discouraged by harsh Treatment from Travellers who may be impatient to get forward.

POST-OFFICE, QUEBEC, } HUGH FINLAY, D. P. G.  
10th April, 1786.

EXTRACT of an ADVERTISEMENT put up in the Post houses between Quebec and Montreal, by order of His Excellency General HALDIMAND, in 1780.

"If hereafter any Post-man shall be ill treated by Travellers, he is directed to make his Complaint immediately, in order that he may obtain Satisfaction from the Persons who may have used him ill."

By His Excellency's Command, HUGH FINLAY, D. P. G.

**THE Public** are hereby notified, that the Business hitherto carried on by MELVIN, WILLS and BURNS, will be continued under the same Firm until the expiration of the present year, at which period all Accounts belonging to the said Partnership will be cleared.

Quebec, 15th May, 1786.

N. B. On Monday next will commence at their Auction-Room, the Sale of a Quantity of DRY GOODS and LIQUORS.

**T O B E S O L D**

**BY Public Auction** on Thursday the 25th instant, at One o'Clock precisely, on the Premises, A SCHOONER, HOY and Three small TENDERS, belonging to the Quarter-master-General's Department, lying at St. Roc's, to be viewed any time previous to the day of sale, by applying to Mr. CHARLES LIARD, Batteaux Master, opposite the Guard-house at the Palace. MELVIN, WILLS & BURNS, Auctioneers & Brokers.

Quebec, 16th May, 1786.

**A V E N D R E,**

**UNE Goelette, un Heu et trois petites Allèges,** appartenant au Département du Quartier-maitre-général, harrés à St. Roc. On peut les visiter en aucun tems avant le jour de la vente en s'adressant à Mr. Charles Liard, gardien des batteaux, vis-à-vis le corps de garde au Palais.

Quebec, 16 Mai, 1786.

MELVIN, WILLS & BURNS, Encanteurs et Courtiers.

**T O B E S O L D**

**BY authority of the Prerogative Court** for the District of Quebec, in the Court-house at the Jesuits College at Quebec; to be put up the first time on Friday the ninth of June next, at twelve o'clock at noon; the second time the ensuing Friday; and lastly, on Friday the twenty-third of the said month, when the adjudication will be made:

A Lot of Ground situated in Saint Nicolas street in the city of Quebec, on the out-side of Palace Gate, containing twenty-eight feet in front, by about eighty feet in depth, together with a Stone House one story high thereon erected, now occupied by Thomas Healy, belonging to Duncan M'Donell of the parish of St. Thomas, merchant.

**A L S O,**

A space of Land of a triangular form situate at the said parish of St. Thomas, with a Wooden House and Barn thereon erected, now the property of the said Duncan M'Donell. Any persons having any claims on the above mentioned premises, are required to lodge their declarations thereof in the office of said Court as soon as possible, and at latest before the adjudication.—Further information may be had by reading the bills posted up at the doors of the churches: The conditions in writing will be seen at the Court office, and application to be made to the said Duncan M'Donell the proprietor of said premises, and to Mr. Lauchlin Smith of Quebec, seignior of St. Ann's de la Poca-tiere, or to the under written Advocate.

Quebec, 15th of May, 1786.

ROBERT RUSSEL.

**A V E N D R E,**

**PAR autorité de la Cour des Prerogatives** pour le district de Québec, dans la chambre d'audience au Collège des Jesuites, à Québec; la première écrie sera Vendredi le neuf Juin prochain à midi, la seconde le Vendredi suivant, et l'adjudication le vingt-troisième jour du dit mois.

Un emplacement situé sur la rue St. Nicholas dans la ville de Québec, hors la porte du Palais, contenant vingt-huit pieds de front sur environ 80 pieds de profondeur, ensemble une maison en pierre à un étage dessus construite, maintenant occupée par Mr. Thomas Healy, appartenant à Duncan M'Donell, marchand de la paroisse St. Thomas.

Aussi une portion de terre de forme triangulaire, située dans la paroisse de Saint Thomas, avec une maison en bois et une grange dessus construites, actuellement propriété de dit Duncan M'Donell. Toutes personnes ayant sur les dits biens quelques prétensions, sont requises d'en produire leurs déclarations au Greffe de la dite cour, aussitôt que possible, et au plus tard avant l'adjudication. On peut être plus amplement informé en lisant les affiches aux portes des églises. Les conditions par écrit seront vues au dit Greffe, et on s'adressera au susdit Duncan M'Donell, propriétaire, à Mr. Lauchlin Smith à Québec, Seigneur de Ste. Anne de la Poca-tiere, ou à l'avocat soussigné.

Quebec, 15 Mai, 1786.

ROBT. RUSSEL.

**LE Commandant en Chef** ayant trouvé à-propos de rendre la communication entre Québec et la province voisine, le Nouveau-Brunswick, plus commode pour les couriers employés au service de sa Majesté, et autres voyageurs, ainsi que pour faciliter les passagers qui pourront débarquer des vaisseaux venans à Québec, a jugé à-propos de m'ordonner d'établir des maisons de poste depuis la Pointe Levi en descendant, jusqu'à l'entrée du chemin nouveau qui conduit au Lac Timiscouata.

Ceci est donc pour avertir le public, que les personnes ci-dessous nommées ont été établies pour fournir des Chevaux et voitures de poste aux voyageurs sur le dit chemin, à raison d'un shellin par lieue lorsque la voiture sera tirée par un cheval, et à raison d'un shellin et demi lorsqu'elle sera tirée par deux chevaux, soit que la voiture contienne deux ou qu'une seule personne.

PAROISSES.	Noms des Maitres de Poste.	Distance en lieues.
Pointe Levi,	Baptiste Begin, mènera à	
Beaumont,	Capitaine Roi,	3 Lieues.
St. Michel,	Joseph Dominic Polequin,	2 et demi.
St. Vallier,	Antoine Fortin,	2
Berthier,	Joseph Blai,	3 et demi.
St. Thomas,	Jean Baptiste Dupuis,	2
Cap St. Ignace,	Joseph Fournier,	3
Lislette,	Emanuel Després,	3
St. Jean,	François Duval,	3
St. Roc,	Pierre Senecal,	3
Ste. Anne,	Rapbael Martin,	2 et demi.
Riviere Ouelle,	Charles Dauteuil,	3 et demi.
Haut Kamouraska,	Antoine Le Bel,	2
Bas Kamouraska,	Alexis Desjardins,	3 et demi.
Riviere du Cap,	Augustin Duplessis,	2
Entrée du portage au lac Timiscouata,		2

40 lieues et demi.

Comme le chemin n'est pas encore assez fréquenté pour exiger qu'on tienne à chaque maison de poste un nombre de chevaux parés dans l'écurie, comme il est prescrit par la dernière Ordonnance de faire sur les autres chemins de poste de la province, on espère que les voyageurs attendront avec patience le tems nécessaire pour que les maitres de poste puissent faire venir leurs chevaux du pacage en Été, qui en quelques endroits pourroient être éloignés de la maison.

Vu aussi que cet établissement nouveau sera très utile au public, l'on espère que les maitres de poste sur ce chemin ne seront point découragés par quelques traitement brusque de la part des voyageurs impatients d'avancer.

Au Bureau de la Poste à Québec, ce 10me Avril, 1786.

HUGH FINLAY, D. G. P.

Extrait d'un avertissement par ordre de son Excellence le General HALDIMAND, en 1780; affiché dans toutes les maisons de Poste entre Québec et Montréal.

"Si dans la suite les maitres de poste reçoivent quelque mauvais traitement des voyageurs, qu'ils en fassent sans aucun délai leur déclaration en spécifiant les noms de ceux qui les auront insultés, afin d'obtenir satisfaction."

Par ordre de son Excellence,

HUGH FINLAY, D. G. P.

**LE public** est averti que les affaires exercées jusqu'ici par MELVIN, WILLS & BURNS, seront continuées sous la même dénomination jusqu'à la fin de la présente année, auquel tems tous les comptes de la dite société seront clos.

Quebec, 15 Mai, 1786.

N. B. Lundi prochain commencera à leur Chambre d'Encan public, la vente d'une quantité de marchandises seches et de boissons.

**ETIENNE DUCHEHNOIS, demeurant à Montreal,**

donne avis au Public, qu'en garantie d'une somme d'argent à lui due par Mr. Dubuit, négociant, demeurant alors à Québec, en 1772, il lui donna la possession d'une terre sise à Dorvillier, paroisse de Berthier, de deux arpens ou environ de front sur quarante arpens de profondeur; joignant d'un bout pardevant le fleuve St. Laurent, et en profondeur les terres du Petit Bois, d'un côté au Nord-ouest François Généreux, et de l'autre au domaine de Monsieur Dauphiné Seigneur d'icelle.

Cette terre depuis sa concession, a passé en plusieurs mains, et nommément celles de Michel Danau, résident actuellement à St. Charles, Riviere du Sud, dans la partie de Québec, sans qu'il apparaisse aucun contrat ni titre de cette terre et de ses tenanciers.

Tous ceux qui pourroient avoir droits ou prétensions sur cette terre, par hypothèque ou autrement, sont requis d'en donner avis au Notaire soussigné, à Montreal, sous trois mois de la date des présentes, passé lequel tems le dit Sieur Duchenois se prévaudra du présent avertissement, pour se faire autoriser en cour à la vente de cette terre, comme créancier d'icelle.

Montréal, 11 Mai, 1786.

FOUCHER, NOTAIRE.

**A V E N D R E,**

Dans le DISTRICT de MONTREAL, } **UNE** terre située en la paroisse de Repentigny, bornée par le fleuve Saint Laurent, à treize arpens de l'église, de cinq arpens de front sur vingt de profondeur, avec une belle maison neuve, grange et étable dessus construites. La dite terre produit de bon bled et autres grains; une quantité de bon foin et bois franc.

II° Une autre terre située dans la même paroisse, à trois quarts de lieue de l'église, elle a trois arpens de front sur vingt de profondeur, avec une maison, grange et étable neuve. La dite terre produit de même que la précédente.

III° Une autre terre située en la paroisse de Lachigan, de trois arpens de front sur vingt de profondeur, avec une maison, grange, étable, et cetera.

N. B. On pourra voir les dites terres à un prix raisonnable, et on donnera un peu de crédit. Pour plus amples informations il faut s'adresser aux Demoiselles DORIONS à Repentigny.

**JOSEPH Vallerand, Maitre Boulanger, fait à savoir**

respectueusement aux Messieurs de cette ville, qu'il gere une boulangerie dans la cour de l'Hotel de M<sup>r</sup>Pherson, où il a commencé Vendredi passé à fournir du pain blanc et du pain bis. Comme il a une quantité de belles fleurs il se flatte que la qualité de son pain lui acquerera des pratiques, quoiqu'il ne puisse pas pour le présent leur envoyer porter.

On trouvera chez lui une quantité de bon biscuit de différentes qualités à vendre à bonne composition. — Québec, 16 May, 1786.

PRINTING-OFFICE, Québec, 18 May, 1786.

**BROKE out of His Majesty's Gaol** in Quebec, on Saturday morning the 12th of February last, A NEGRO MAN SLAVE named JOE, born in Africa, twenty-six years of age, about five feet seven inches high, a little pitted with the small-pox, has several scars on his legs, speaks English and French fluently, and is by trade a Pressman; he had on him when he broke out a blue great coat, a red out-side jacket, a white under jacket, and round hat. He was seen some time ago in the parish of l'Aspe Gardien below the falls of Montmorency. All persons are hereby forewarned from harbouring or aiding him to escape, as they may depend on being prosecuted to the utmost rigor of the Law; and whoever will give information where he is harboured, so as that he may be had again, shall receive THREE GUINEAS Reward from the PRINTER of this GAZETTE.

**AMICABLE SOCIETY.**

**T**HE Officers of the AMICABLE SOCIETY, agreeable to their annual custom, now publish the account of the expenditure of the money received for the Society, since the account published last Summer; that the Subscribers, who are not members of the Society, and the Public in general, may see in what manner it has been applied.—Having received a new Fire-engine from London last Summer, and built a house in the Upper, and another in the Lower-town market, for the reception of the Engines; the Society is at present deeply indebted, to the amount of about sixty pounds currency: But they hope that the Citizens will, by cheerfully paying their subscriptions, enable the Officers to support a Society so evidently useful to the Public.—The Officers wish to have it in their power to order out one or two new Engines, as three of those now here, having been long in service, are much worn, and cannot be expected to throw water with that force which may at times be necessary.—The Officers take this public manner, of expressing the sense which the Society has of his Honor Lieutenant Governor HOPE's Generous Subscription, and for the support and protection which he is pleased to offer them.—As his Honor's Letter to the Society, is conceived in terms strongly expressing his Honor's attention to the ease and safety of the Inhabitants of this City, we have taken the liberty of publishing it.

**The AMICABLE SOCIETY in Account Current with JOHN PURSS, Treasurer.**

1785. RECEIPTS.	
July 8.	Cash received from Mr. Robert Woolsey, late Treasurer, balance 6 h instant, £. 21 : 8 : 1
	Ditto received from Mr. Joseph Duval, Collector, 23 : 5 : 0
Aug. 12.	Ditto received from ditto, 14 : 7 : 7
	Ditto subscription from Mr. Louis Deschenaux, fils, 0 : 10 : 0
Oct. 19.	Ditto received from Mr. Joseph Duval, Collector, 14 : 18 : 6
24.	Ditto from a special jury in a suit, Debarrats versus A. L. 1 : 9 : 2
	<b>£. 75 : 18 : 4</b>
1785. DISBURSEMENTS.	
Aug. 16.	Cash paid Charles Daly one year's salary, £. 15 : 0 : 0
	Ditto paid ditto for labourers assisting at sundry times in cleaning Engines, 0 : 16 : 8
18.	Ditto paid the widow Durouvray, balance due for her husband's salary, 2 : 0 : 0
Oct. 19.	Ditto paid Mr. Michael Cornud, his account for a house to lodge the Engines, Upper-town, 13 : 10 : 2
	Ditto paid Fredrick Petry, mending buckets, 7 : 11 : 3
22.	Ditto paid Mr. A. L. President, in part for a new Engine received this year from London, 35 : 11 : 6
1786.	Jan. 23. Ditto paid John Hill, runner, for advertising a meeting of the Committee last July, 0 : 3 : 0
	<b>£. 74 : 12 : 7</b>
	Balance in hand, due to the Society, 1 : 5 : 9
	Errors Excepted. <i>Quebec, 24th April, 1786.</i>

J. N. PURSS, Treasurer.  
Approved and passed, *Quebec, 24th April, 1786.*  
(Signed) ADAM LYMBURNER, President.

**COPY of his Honor Lieutenant-Governor HOPE's Letter to Mr. PERRAULT, Secretary to the Amicable Society.**

S I R, *Quebec, 24th April, 1786.*  
I Request you will insert my Name in the Lists of the Amicable Society for a Subscription of Ten Guineas, and that you will assure the Officers and Members of the Society of my readiness on every occasion to co-operate with, and support so useful and laudable an Institution. I am,  
S I R,  
Your most obedient humble Servant,  
(Signed) HENRY HOPE.  
Mr. Perrault, L'ainé, Secretary to the } *Quebec, 8th May, 1786.*  
Amicable Society, QUEBEC.

**DISTRICT OF MONTRAIL.** BY virtue of a Writ of Execution, issued out of His Majesty's Court of Common Pleas for the said District, at the suit of Jean Baptiste Lacoste, against the goods and chattels, lands and tenements of Joseph Ferté dit Sylvestre, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Joseph Ferté dit Sylvestre, a Lot of Land situate in the parish of Saint Rose, on the Isle Jetus, in the District aforesaid, containing two arpents in front, by about sixty arpents in depth, bounded on one side by Ferté Sylvestre, and on the other side by Jean Baptiste Joannot, with a Log House, a Barn, and other buildings thereon erected. Now this is to give notice, that the said Lot of Land will be sold and adjudged to the highest bidder, at the Church door of Saint Rose aforesaid, on Sunday the twenty-fifth day of June next, immediately after divine service in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known, by  
EDWD. WM. GRAY, Sheriff.  
All and every person having any claim on the said Lot of Land, by mortgage, or other right or incumbrance, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff, at his office, before the day of sale.  
*Montreal, 16th February, 1786.*

**DISTRICT de MONTREAL.** EN vertu d'un ordre d'Exécution émané de la Cour des Plaids communs de la Majesté pour le dit district, à la poursuite de Jean Baptiste Lacoste, contre les effets, biens, terres et possessions de Joseph Ferté alias Silvestre, à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution, comme appartenant au dit Joseph Ferté alias Silvestre, une portion de terre située dans la paroisse de Ste. Rose sur l'Isle Jesus dans le district susdit, contenant deux arpents de front sur environ soixante arpents de profondeur, bornée d'un côté par Ferté Silvestre et d'autre côté par Jean Baptiste Joannot, avec une maison de pièces sur pièces, une grange et autres bâtimens dessus construits. Or je donne avis par le présent que la dite portion de terre sera vendue et adjugée au plus haut enchérisseur à la porte de l'Eglise de Ste. Rose, Dimanche le vingt-cinquième jour de Juin prochain, à l'issue de la Messe, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.  
EDWD. WM. GRAY, Sheriff.  
Tous ceux qui ont sur la dite portion de terre quelque prétention par hypothèque ou autrement, sont par le présent requis d'en donner avis par écrit, à mon bureau, avant le jour de la vente.  
*Montreal, 16 Fevrier, 1786.*

**AMICABLE SOCIETE.**

**L**ES Officiers de l'Amicable Société, suivant leur coutume anuelle, publient le compte du déboursement de l'argent reçu pour la Société, depuis le compte publié l'été dernier; afin que les souscripteurs qui ne sont pas membres de la Société et le public en général, puissent voir de quelle maniere on l'a employé. Ayant reçu un nouvel Engin à feu de Londres l'été dernier, et bâti un hangard à la Haute-ville et un à la Basse-ville sur les marchés, pour y loger les Engins, la Société est endettée d'environ soixante livres courant; mais on espere que les citoyens, en payant avec plaisir leurs souscriptions, mettront les Officiers en état de soutenir une Société si évidemment utile au public. Les Officiers voudroient bien pouvoir demander un ou deux nouveaux Engins, car trois de ceux qui sont ici sont beaucoup usés par le long service qu'ils ont fait, de sorte qu'on ne peut esperer qu'ils puissent jeter l'eau avec autant de force qu'il peut être quelquefois nécessaire.

Les Officiers se servent de cette voie publique pour témoigner le plaisir de la Société à cause de la généreuse souscription du Lieutenant Gouverneur HOPE, et du soutien et protection qu'il lui a plu lui offrir. Comme la lettre de Son Honneur à la Société est conçue en termes qui témoignent fortement son attention pour l'aisance et la sureté des citoyens de cette ville, nous avons pris la liberté de la publier.

**L'AMICABLE SOCIETE, son Compte courant avec JOHN PURSS, Trésorier.**

1785. Recette.	
Juillet 8.	Argent reçu de Mr. Robert Woolsey, ci-devant Trésorier, balance du 6 présent, £. 21 : 8 : 1
	Idem reçu de Mr. Joseph Duval, collecteur, 23 : 5 : 0
Août 12.	Idem reçu du même, 14 : 7 : 7
	Idem provenant de la souscription de Mr. Deschenaux fils, 0 : 10 : 0
Octobre 19.	Idem reçu de Mr. Joseph Duval, Collecteur, 14 : 18 : 6
24.	Idem provenant d'une Jurée spéciale dans un procès de Debarrats contre A. L. 1 : 9 : 2
	<b>£. 75 : 18 : 4</b>
1785. Déboursés.	
Août 16.	Argent payé à Chas. Daly, pour une année de Salaire, £. 15 : 0 : 0
	Idem payé au même, pour des travailleurs qui l'ont assisté en divers tems à nettoyer les engins, 0 : 16 : 8
18.	Idem payé à la veuve Durouvray, pour balance de salaire dû à son mari, 2 : 0 : 0
Oct. 19.	Idem payé à Mr. Michel Cornud, son compte pour l'Hangard des engins à la Haute-ville, 13 : 10 : 2
	Idem payé à Fredrick Petry, pour raccommodage de sceaux, 7 : 11 : 3
22.	Idem payé à Mr. A. L. président, à compte d'un nouvel engin reçu cette année, de Londres, 35 : 11 : 6
1786.	Janv. 23. Idem payé à John Hill, porteur de lettres, pour avertir l'assemblée du comité en Juillet dernier, 3 : 0 : 0
	<b>£. 74 : 12 : 7</b>
	Balance en caisse dû à la Société, 1 : 5 : 9
	Sauf Erreurs, <i>Quebec, 24 Avril, 1786.</i>

J. N. PURSS, Trésorier.  
Approuvé et passé, *Quebec, 24 Avril, 1786.*  
(Signé) ADAM LYMBURNER, Président.

**Copie de la lettre de l'Honorable Lieutenant Gouverneur HOPE, à Mr. Perrault, Secrétaire de l'Amicable Société. QUEBEC, 24 Avril, 1786.**

MONSIEUR,  
JE vous prie d'insérer mon nom sur les listes de l'Amicable Société pour une souscription de dix Guinees; et d'assurer les Officiers et Membres de cette Société, que je co-opérerai volontiers en toute occasion au soutien d'une institution si utile et si louable.  
Je suis,  
MONSIEUR,  
Votre très humble et très obéissant Serviteur,  
(Signé) HENRY HOPE.  
Mr. PERRAULT l'ainé, } *Quebec, 8 Mai, 1786.*  
Secrétaire de l'Amicable Société à Québec.

**VU** que Mr. Zacharias Macaulay, ci-devant marchand de Québec, a une terre dans la paroisse de St. Antoine sur la riviere Bayonne, Seigneurie de Dautray, 3 arpents de front sur quarante de profondeur, et une autre dans la paroisse St. Pierre, Seigneurie de Berthier, de mêmes dimensions; et qu'il y a sur icelles des arrérages de cens et rentes dus, et qu'il y a des clôtures et fossés à faire aux tenanciers des deux côtés des dites terres: Si quelques personnes sont autorisées, par contrats de vente ou autrement, qu'elles s'adressent au propriétaire des Seigneuries de Berthier et Dautray, sous un mois de cette date; qu'elles paient les dettes, &c. et prennent possession des terres; faute de quoi le Seigneur de ce manoir demandera à la cour que les dites terres soient annexées au Domaine.  
*Manoir de Berthier, 24 Avril, 1786.*

**WHEREAS** Mr. Zacharias M'Cauley, late of Québec, Merchant, has a land in the parish of St. Antoine on the River Bayonne, seigneurie of Dautry, three acres in front by forty deep; also another in the parish of St. Pierre the same quantity, seigneurie of Berthier, and on them there is due arrears of quit rent, &c. and fences and ditches to be made to the tenants on each side of them.—If there are any persons empower'd by deed of sale or any other right, let them apply to the proprietor of the seigneuries of Berthier and Dautry in a month from this date, pay the debt, &c. and take possession of the lands, if not done in that time, the lord of this manor will apply to the Court to annex them to the domain.  
*Berthier-house, 24th April, 1786.*

**De l'IMPRIMERIE, à Québec, ce 1er Mai, 1786.**  
**E**CHAPE' de la prison de cette ville, Samedi le 18 de Fevrier dernier, un negre esclave nommé JOE, né en Afrique, âgé de vingt-six ans, haut d'environ 5 pieds 7 pouces, un peu picoté, a plusieurs cicatrices sur les jambes, parle fluement François et Anglois, son métier est pressier d'imprimerie; portoit lorsqu'il s'enfuit une rodingote bleue, une bougrine rouge, un gilet blanc, et un chapeau rond. On l'a vu il y a quelque tems dans la paroisse de l'Ange Gardien. Il est par le présent défendu à qui que ce soit de assister ni de favoriser son evasion, sous peine d'être poursuivi selon toute la rigueur de la loi; et quiconque informera, où il est réfugié, de sorte qu'on le puisse ravoier, recevra TROIS GUINEES de récompense de l'IMPRIMEUR de cette Gazette.